

Motion votée lors du Conseil d'administration de l'Université de Rennes du 30 mai 2024 concernant l'urgence sanitaire et humanitaire au Moyen-Orient

Le Conseil d'administration de l'Université de Rennes exprime sa pleine solidarité envers tous les membres de la communauté universitaire, étudiant.e.s comme personnels, touchés, d'une manière ou d'une autre, par les tragédies qui frappent actuellement les communautés israéliennes, palestiniennes et libanaises, dans l'esprit de la résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, le 27 octobre 2023 « sur la protection des civils et le respect des obligations juridiques et humanitaires ».

Face à une telle situation, le Conseil d'administration de l'Université de Rennes se joint aux appels à un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza, en Cisjordanie, en Israël, au Liban et dans l'ensemble de la région. Il réaffirme sa condamnation de toute violence commise à l'encontre de civils désarmés. Il réaffirme sa ferme condamnation des tortures et violences sexuelles qui accompagnent ces tueries. Il réaffirme l'égalité de dignité de la vie humaine indépendamment de toute nationalité, culture ou religion. Il appelle à la libération et au respect de l'intégrité morale et physique de l'ensemble des prisonniers politiques palestiniens et des otages israéliens retenus à Gaza.

Il condamne tout particulièrement la mort de très nombreux civils, étudiant.e.s, personnels des universités et enseignant.e.s - chercheur.e.s, ainsi que les atteintes aux infrastructures et installations éducatives et universitaires. Le Conseil d'administration de l'Université de Rennes tient à réaffirmer que l'éducation est un droit humain fondamental, consacré notamment par les articles 28 et 29 de la Convention internationale des droits de l'enfant. Elle est aussi indispensable à la préservation de l'identité, du patrimoine et de la vie civique d'un peuple.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Rennes appelle l'Etat français à faire tout son possible pour le respect du droit international et que les mesures d'urgence prononcées par la Cour Internationale de Justice concernant la situation en Israël et Palestine soient mises en œuvre.

L'Université de Rennes s'engage à manifester sa solidarité avec les institutions, en particulier palestiniennes, touchées par les violences, par le biais d'initiatives scientifiques et pédagogiques, de l'accueil de collègues et d'étudiants, ainsi que des dons de matériel et d'équipement.

Fidèle à ses valeurs démocratiques, l'université de Rennes continuera avec ses partenaires académiques à forger une culture de paix et de coopération entre les peuples avec une recherche libre et désintéressée.